

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Marie-France DUBREZ

Présents : Tous, sauf : Julien MASSON, excusé

TRAVAUX :

- **Rue de Champagnole** : Les bordures sont posées intégralement et l'enrobé de la route est terminée. Il restera à poser les potelets sur la partie gauche de la route en allant à la Gare sur 450 m pour un devis HT de 12 000 € et la route de traverse par le ruisseau sera améliorée pour un devis HT de 6 500 €. Une réunion de chantier est prévue le lundi 21 octobre à 14h00.

Nous avons reçu 2 factures de Colas Nord-Est pour un montant TTC de 172 026 €, soit la moitié environ du montant des travaux et un 1^{er} versement de la subvention OPSA de 40 500 €, qui provient du Département. Le Maire pose la question de la continuité des travaux en 2020 pour la 2^{ème} tranche d'un coût TTC de près de 290 000 €, le Conseil attend les résultats financiers de 2019 pour en décider.

- **Subventions reçues :**

- Eclairage public : 46 609 € sur 61 199 € TTC de travaux
- Ecole : 143 158 € sur 347 047 € TTC
- La Poste : 19 328 € sur 19 328 € TTC Secrétariat Mairie
- FCTVA : 70 242 € sur les investissements réalisés en 2018
- Taxe d'Aménagement : 9 454 € taxe sur les constructions
- Acompte OPSA 2019 : 40 500 € pour la rue de Champagnole

- **Soit un TOTAL de : 329 291 €**

Cet apport de trésorerie nous a permis de rembourser, par anticipation, une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole de 50 000 € le 03 octobre 2019.

BOIS :

Vente du 24 septembre à Levier : La commune a présenté un lot de 680 m³ sur la parcelle 53, qui a été achetée par la Scierie Chauvin au prix de 71.59 € m³ pour un montant estimé à 46 681 €.

La commune souhaite vendre un volume prévisionnel d'environ 800 m³ de « Petits Bois » aux conditions des accords passés entre l'ONF et les acheteurs.

FAMILLES RURALES :

En 2019, les communes de Boujailles et de Courvières ont versé à Familles rurales pour la gestion du Périscolaire et des Centres de loisirs une subvention **de 41 924.34 €**.

La **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales), dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse a reversé un montant de **13 800 €**. Le reste à charge pour nos communes est de **28 125 €**, **soit 16 875 € pour Boujailles et 11 250 € pour Courvières**.

ECOLE :

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre est de **101 avec 4 classes**. La répartition par commune est de **43 élèves pour Boujailles et 58 pour Courvières**.

INTERCOMMUNALITE :

- **Fonds de concours 2019** : Suivant le pacte fiscal établi entre les communes de la CFD, il est prévu que la Communauté de communes prenne en charge certaines dépenses des communes. Le montant global de ces fonds de concours pour 2019 s'élève à **32 898.90 € pour Boujailles**.

Le conseil approuve le montant versé et charge le maire d'affecter les dépenses adaptées au montant de ces Fonds de concours.

- **PLUi** : Ce document d'urbanisme est en phase pratique. Après avoir donné les grandes lignes générales de ce document, nous arrivons à la détermination des zones à urbaniser ou pas, des zones agricoles, des zones forestières ou des zones économiques etc...**Un Conseil municipal est envisagé le jeudi 12 Décembre pour définir ces zones**.

- **Transfert de compétences Eau et Assainissement** : La date de ce transfert à la CFD est actée **pour le 1^{er} Janvier 2020**. Il reste bien des questions à trancher, notamment les investissements à réaliser, leur montant ainsi que la détermination des prix de l'eau et de l'assainissement à facturer.

Pour l'assainissement, la Fruitière de Boujailles réfléchit à un assainissement autonome, qui la dispenserait des futures contraintes qui risquent d'être imposées au niveau communautaire.

CONVENTION DE PATURAGE EXTENSIF A LA CARRIERE DE LA BAUME :

Pour obtenir l'arrêté d'exploitation de la carrière, la S^{té} des Carrières de l'Est doit respecter certaines prescriptions pour protéger la Gesse de Bauhin et principalement le pâturage extensif qui limite le nombre de bêtes sur la parcelle définie de 27 000 m² du 1^{er} Mai au 1^{er} Novembre. Une convention a été signée entre la Commune, la S^{té} des Carrières et le GAEC Ch. et E. SONNEY pour la durée de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la carrière.

COMICE 2020 :

Le Conseil municipal a accepté d'organiser le Comice qui aura lieu le **samedi 03 octobre 2020**.

Une organisation sera mise en place pour sa préparation et sa réalisation prochainement.

SYNDICAT VAU LES AIGUES :

Lors de la réunion du 11 septembre, le Syndicat a accepté de prendre en charge 50% des travaux pour permettre l'alimentation en eau de 3 pâtures à la Cabette et pour une conduite de 1 km sur Cessay.

URBANISME :

- **Désaffectation et déclassement de la parcelle située le long de la rue des Barres :** En raison de la vente du bâtiment de Bains Douches, le conseil constate la désaffectation de la partie située le long de la rue des Barres d'une superficie de 78 m², sans conséquence sur la continuité du chemin et prononce le déclassement de ladite parcelle et son intégration dans le domaine privé de la commune.
De plus, le conseil décide de constituer **une servitude de tréfonds** sur la parcelle vendue cadastrée section ZB N°3 au profit de la commune de Boujailles pour permettre le maintien et l'entretien des canalisations eaux pluviales et eaux usées et droit de passage pour y accéder.
- **EPF :** L'Etablissement Public Foncier (EPF) et le Service des Domaines sont venus estimer le bâtiment de Julien MASSON et le terrain de Daniel MENESTRIER qui étudient les propositions faites.
L'EPF est un outil de portage foncier au service des politiques foncières locales, ce qui permet aux communes d'acquérir des biens dans le temps, jusqu'à 14 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- Joëlle PAULIN ne peut plus assurer la permanence à la **Bibliothèque** de Boujailles, nous recherchons une ou des personnes susceptibles d'être disponibles pour assurer ce service.
- Les tarifs postaux augmenteront en 2020 :
 - **lettre verte : 0.97 €**
 - **lettre prioritaire : 1.16 €.**

La séance est levée à 22h30

Le Maire